



Comité technique de l'administration centrale

3 octobre 2019

Le Comité technique de l'Administration Centrale s'est réuni le 3 octobre 2019 sous la présidence de Sophie Delaporte, Secrétaire générale du ministère.

Muriel Mahé, Laurent Montaut et Annick Pinard y ont représenté l'Alliance du Trèfle.

Déclaration liminaires et réponses de l'administration

Voir la déclaration liminaire de l'Alliance du Trèfle

Réponses de l'administration

Sophie Delaporte renvoie au point 2 de l'ordre du jour qui apporte certaines réponses.

Concernant le code vestimentaire, elle indique qu'il n'existe pas de code vestimentaire au MAA, contrairement à d'autres ministères et qu'elle voulait, dans le message, permettre d'enlever veste et cravate à ceux qui se seraient sentis obligés de les garder. Il s'agissait d'un message de pragmatisme invitant à adapter sa tenue au contexte.

Points à l'ordre du jour

Approbation du procès-verbal du CTAC du 19 juin 2019 et suivi

Le procès-verbal de la séance du comité technique d'administration centrale (CTAC) du 19 juin 2019 est approuvé sans observation.

Sophie Delaporte présente le tableau de suivi des décisions du CTAC du 19 juin (voir le tableau).

Les statistiques horaire des mails seront présentés au prochain CTAC.

Le mode d'emploi concernant la visioconférence dans les salles dédiées est réalisé.

Le tableau sera poursuivi et complété au fur et à mesure des prochains comités techniques d'administration centrale.

Suites données à la circulaire du Premier ministre du 5 juin 2019 relative à la transformation des administrations centrales et aux nouvelles méthodes de travail

Sophie Delaporte indique que ce point avait évoqué au CTAC de juin mais que la circulaire du 5 juin venait juste d'être publiée.

Cette circulaire s'inscrit dans un contexte global de réinterrogation sur les missions, qui concerne l'administration centrale, les opérateurs, mais aussi l'administration territoriale avec la mission sur la sécurité sanitaire des aliments et l'arbitrage sur le FEADER.

La circulaire du 5 juin est consacrée à l'administration centrale et aux opérateurs.

Réflexion stratégique pour préparer l'avenir

Trois chantiers stratégiques sont menés par le MAA

➤ Potentiel d'études, de prospective et d'évaluation

Le SSP, le CGAAER, FranceAgriMer, l'INRA, mais aussi les directions métiers sont dans le champ de la réflexion.

Aujourd'hui tout le potentiel d'études et de prospective est réparti entre différents pôles, et insuffisamment coordonné, articulé et surtout trop peu valorisé. Tout ce travail est notamment indispensable pour comprendre ce qu'il se passe et anticiper les ruptures.

L'articulation des financements pour plus d'efficacité de la fonction études, notamment lorsqu'il est fait appel à des prestataires extérieurs, doit également être optimisée.

Deux actions sont engagées :

- Le CGAAER est missionné pour réaliser un état des lieux sur « qui fait quoi ? » dans ce domaine : financements, potentiels internes, ressources, programmation, etc.

- en même temps, le prochain exercice sur le programme ministériel des études pour 2020 doit pouvoir être lancé. Le comité de programmation des études devrait être élargi par rapport à sa configuration actuelle, et avancé dans le temps.

➤ Importance de la fonction RH

Le ministre est très convaincu de l'importance de la fonction RH (repérage des potentiels, développement des carrières) et conscient du changement de génération. Il a demandé une réflexion sur le sujet, dans le cadre nouveau de la loi de transformation de la fonction publique et la mise en place de RenoirRH,

Sophie Delaporte indique que la mise en place de RenoirRH a généré des dysfonctionnements, qui surviennent toujours avec des changements de cette ampleur.

La priorité immédiate est la stabilisation des flux Agorah-RenoirRH et un travail en GT sur la Loi de transformation de la fonction publique.

La réflexion stratégique se déroulera en 2020-2021 avec un appui extérieur (intervenant extérieur proposé par la DGAFP, nécessitant la rédaction d'un cahier des charges).

➤ Numérique

Si beaucoup de travail a été réalisé sur l'environnement de l'agent (projet ETNA), tout le monde



constate des lenteurs et des dysfonctionnements. La SDSI travaille beaucoup dessus, mais comme le MAA est fortement inséré dans un réseau interministériel, il est de plus en plus difficile de trouver l'origine des pannes.

Pour aller plus loin, il faut une véritable appropriation du numérique.

Chasse aux doublons

Un travail a été réalisé sur les process au quotidien pour repérer les doublons. Le groupe a établi un diagnostic qui a été présenté au CODAC.

Désormais, une mission du CGAAER doit finir l'objectivation et faire des propositions en respectant le double objectif d'avoir une qualité de service au moins maintenue et d'être économe sur les fonctions support pour maintenir les fonctions métiers.

La recherche de rationalisation n'est pas limitée aux fonctions support, les procédures sont examinées avec recherche de déconcentration, d'allègement en administration centrale.

Les propositions émanent des DRAAF. Si certaines procédures peuvent être modifiées, d'autres seront examinées ensuite.

Renforcement des dynamiques territoriales de l'action publique

Au MAA, 95 % des agents sont déjà en dehors de Paris et 99 % des décisions individuelles sont déjà déconcentrées. 7 ou 8 types de décisions supplémentaires seront déconcentrées (textes en cours).

Une action voulue par le ministre est le renforcement de l'ingénierie territoriale en renforçant l'expertise technique dans les DRAAF, à leur demande. Il est prévu le transfert d'agents du CGAAER vers les DRAAF qui le souhaitent pour des missions de 2 ou 3 ans.

A moyen terme, sont envisagés des rapprochements du niveau de décision vers le niveau territorial. Trois rapprochements de têtes du réseau vers les territoires seront expertisés :

- le SIVEP est en pleine évolution avec le Brexit. Aujourd'hui la priorité majeure est de faire face aux enjeux du Brexit. Ensuite (2021) une réflexion sera conduite sur le positionnement de la tête de réseau du SIVEP dans un gros poste frontalier. Il faudra voir si la mesure est pertinente.
- la cellule qui gère les certificats d'économie des produits phytopharmaceutiques (CEPP) à la DGAL pourrait faire l'objet d'un rapprochement de l'Agence de l'eau Artois-Picardie qui gère les déclarations de vente de produits phytosanitaires pour toute la France.
- le bureau des examens de la DGER pourrait être positionné sur le territoire.

Le calendrier est large.

Organisation de l'administration centrale

A compter du 1^{er} janvier 2020, les textes d'organisation de l'administration centrale ne descendront pas en dessous des sous-directions. Le niveau infra sera connu et ajusté par les organigrammes mis en ligne. Tous les textes sont revus pour toilettage à droit constant (pour le 31 décembre l'organisation est inchangée). Les organigrammes seront modifiés ensuite au fur et à mesure.

Organismes de moins de 100 ETP.

L'objectif est de s'assurer que la pérennité des missions est assurée et que la qualité de service sera aussi bonne voire meilleure.

ADECIA et FVI sont de petites structures qui ont failli être intégrées dans d'autres ministères. Pour les garder, le MAA propose :



- pour ADECIA , le rapprochement avec FranceAgriMer pour conforter l'expertise de FranceAgriMer à l'international,
- pour FVI, le rapprochement avec VetAgroSup.

Pour l'INFOMA, est prévu le renforcement des liens avec l'enseignement supérieur (VetAgroSup).

Pour l'ODEADOM, il y a déjà un projet de mise en commun de fonctions support avec FranceAgriMer, qui pourrait aller plus loin. Il y a aussi une réflexion plus globale sur la gouvernance des politiques agricoles et forestières en Outremer avec le ministère de l'Outremer

Pour Agreenium, son avenir est lié au projet de fusion des écoles d'agronomie.

Un point sera fait au prochain CITP d'octobre. Pour le MAA, ce sera un jalon, pas forcément exhaustif. Le calendrier doit être défini et il faut un temps de concertation avec les personnels.

Sur le maintien de l'expertise RH dans les directions techniques, Sophie Delaporte indique que le nombre d'agents s'occupant de RH dans les directions n'est pas le même, ce qui signifie qu'ils ne font pas la même chose. Il faudra prendre en compte le choix du directeur et la capacité d'appui. Toutes les fonctions support ne seront pas traitées à la même vitesse.

L'Alliance du Trèfle revient sur la fonction études pour laquelle il faut se poser la question du pilotage, développer l'évaluation des politiques publiques, et, pour elle, le lien avec l'INRA est important. Des échanges entre le SSP et FranceAgriMer sont fréquents et le CGAAER est également associé au processus. Toutefois, une partie non négligeable des études est commanditée directement par les directions métiers, en dehors du programme ministériel des études, ce qui conduit à des doublons alors qu'un financement plus conséquent sur une seule étude permettrait de faire appel à un prestataire plus qualifié.

Sophie Delaporte se dit en phase avec ce constat : les doublons diminuent les budgets des études.

Elle conclut ce point en indiquant que le schéma d'emploi prévoit la suppression de 130 emplois sur le programme 215. Après répartition entre administration centrale et services territoriaux, le cabinet arbitrera la répartition des diminutions dans l'administration centrale. En 2020, ce sera sans doute au prorata des effectifs, mais ensuite il y a la volonté de mise en place d'un dialogue de gestion avec les directions d'administration centrale.

Bilan sur le télétravail en administration centrale

Valérie Molère, cheffe du bureau des politiques statutaires et réglementaires, présente le bilan du télétravail en administration centrale (voir le tableau), avec 241 accords et 10 refus (toujours pour poste non adapté au télétravail).

Le télétravail concerne surtout des catégories A, les femmes sont majoritaires. Dans 93 % des cas, le télétravail n'a pas de motif médical.



L'analyse qualitative (faite pour l'ensemble du MAA et pas la seule administration centrale) montre que le télétravail est bien accepté et bien vécu, qu'il est positif sur la qualité de travail et la qualité des conditions de travail.

Sophie Delaporte indique qu'il s'inscrit dans une réflexion plus globale sur le temps de travail et l'espace de travail, avec une relation à l'espace de bureau qui change. Elle accepte la demande des organisations syndicales de la constitution d'un groupe de travail sur le télétravail.

L'Alliance du Trèfle demande qui a rempli ce questionnaire car elle a connaissance de deux refus qui ne figurent pas dans le tableau. L'administration indique que ce sont les MAG des directions d'administration centrale.

Point d'information sur les travaux en administration centrale

Philippe Gigou, adjoint au sous-directeur de la logistique et du patrimoine, présente l'avancement des travaux en cours qui a déjà été présenté lors du groupe de travail sur la relocalisation des services du ministère le 17 septembre.

* Barbet de Jouy

Les limiteurs d'ouverture des fenêtres sont remplacés par des entrebâilleurs permettant une ouverture plus large (20 cm) et un blocage des fenêtres ouvertes.

* Varenne

Le planning des travaux sur le bâtiment D est tenu. Des agents ont été déplacés lors des travaux bruyants.

Pour le bâtiment E, il est prévu deux surélévations (une au-dessus du bâtiment principal, l'autre au-dessus du BIP), et des salles de convivialité climatisées à chaque étage.

Le déménagement des agents est prévu pour avril-mai 2020 et la fin des travaux en décembre 2021.

La mise en conformité des garde-corps et le remplacement des stores se poursuivent.

Contact est pris avec l'Architecte des Bâtiments de France pour la prochaine campagne qui concerne des parties classées.

*Vaugirard

Le renouvellement des stores intérieurs est en cours.

* Salles

De nombreuses salles sont maintenant équipées.

*Signalétique

La nouvelle signalétique sera posée à partir de novembre.

* Déplacement à vélo entre sites de l'administration centrale

Après renseignement, il n'existe rien au ministère de l'intérieur, ni dans les services du Premier ministre. Des contacts sont pris avec le ministère des affaires étrangères où un système existe.



Le MAA envisage l'expérimentation de vélos électriques entre Maine et Varenne, avec un système de réservation.

***Travaux à Toulouse -Auzeville**

Le hall d'accueil est en rénovation complète, avec un nouveau système de contrôle.

Point d'information sur les départs en retraite de l'année 2018

Anne Crozat, sous-directrice du pilotage des services, présente les données relatives aux départs en retraite des agents de l'administration centrale en 2018 (voir le document).

L'administration centrale représente 9 % des départs.

L'évolution à la hausse est constante depuis 2014.

Point d'information sur les comptes épargne-temps

Isabelle Mellier, cheffe de la mission du pilotage des emplois et des compétences, présente la répartition des agents détenant un CET en administration centrale ainsi que celle du nombre de jours (voir le document).

Bilan des entretiens professionnels réalisés en 2019 au titre de 2018

Jean-Louis Roussel, coordonnateur de la MAPS Île-de-France, administrations centrales et international, présente le bilan des entretiens professionnels (voir le document).

Un focus a été fait sur les contractuels, et il apparaît qu'il n'y a pas de différence avec les titulaires en 2019.

Il indique qu'il faut poursuivre le travail sur le résiduel.

L'Alliance du Trèfle insiste sur la difficulté des agents qui veulent faire une mobilité alors qu'ils n'ont pas eu d'entretien professionnel.

Sophie Delaporte indique que la réalisation des entretiens professionnels demande beaucoup de temps et qu'une expérimentation sur RenoIRH (dématérialisation du support d'entretien) va être réalisée à la DGPE et au service de la modernisation.

Questions diverses de l'Alliance du Trèfle

1. Projets de relocalisation de l'administration centrale à moyen terme

Au delà des travaux actuellement programmés, une vision à plus long terme de l'occupation des différents sites par l'administration centrale est nécessaire, notamment sur :



- les scénarios envisageables pour les services actuellement sur le site de Vaugirard, notamment à l'occasion de la fin du bail (2022 pour une partie, puis 2025),
- la relocalisation de la DPMA à proximité des autres directions du MAA,
- le devenir du site de l'avenue du Maine.

Sophie Delaporte indique qu'un nouveau schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) est à définir.

L'agrandissement du site Varenne va permettre de loger plus d'agents.

Pour Vaugirard, le MAA souhaite sortir d'un bail très coûteux et recherche des opportunités de désengagement.

Le MAA souhaite également que la DPMA soit plus proche.

Le site Maine est abondamment occupé, et sera nécessaire demain. Ce site est très bien situé et le MAA va voir s'il peut le conserver.

2. Postes informatiques

- quel planning de déploiement des nouveaux matériels arrivés notamment à la DGER ?
- quelle stratégie de gestion de l'obsolescence des postes ?
- quelle prise en compte des besoins de la DPMA compte tenu de l'imbrication des systèmes avec le réseau informatique du MTES ?

Le représentant de la SDSI indique que le déploiement est prévu en octobre à la DGER.

Concernant l'obsolescence des postes, trois acteurs interviennent. Un poste dure en moyenne 4 à 5 ans.

L'Alliance du Trèfle constate que Pastel donne quelques conseils, mais décroche si les problèmes sont plus importants.

Sophie Delaporte indique qu'un point interne est fait à la SDSI sur ce sujet .

Pour la DPMA, le représentant de la SDSI indique que les besoins informatiques sont couverts par le MTES et que la SDSI n'a mis que les licences bureautiques.

L'Alliance du Trèfle attire l'attention de la complexité rencontrée par les agents pour mobiliser le MTES s'ils rencontrent un problème car ils passent toujours après les agents du MTES. Concernant l'obsolescence des équipements, le MTES les renvoie sur le MAA, qui les renvoie au MTES...

Sophie Delaporte indique qu'elle va revoir avec la DPMA, le contenu de la convention avec le MTES.

3. Tenue vestimentaire

A l'occasion du message sur la canicule du 24 juin, nous avons découvert l'existence d'un code vestimentaire (veste et cravate) exceptionnellement assoupli en période de canicule.

Alors que moins d'un mois plus tard (19 juillet), le secrétariat général propose aux agents un quiz sur la double labellisation « Égalité et Diversité » dans laquelle est engagée le ministère, nous



rappelons que l'article 6 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires, indique qu'aucune discrimination ne doit être faite en raison de l'apparence physique des agents.

Nous souhaitons savoir sur quelle réglementation se base le secrétariat général pour sous-entendre que la cravate et la veste sont obligatoires habituellement ?

La réponse a été apportée précédemment.

Sophie Delaporte annonce la réunion d'un groupe de travail sur la canicule le 7 novembre 2019.

L'Alliance du Trèfle souhaite que ce groupe de travail soit plutôt consacré au travail en cas de fortes chaleurs, auquel sont confrontés régulièrement certains agents (bureaux situés en façade sud à Barbet de Jouy par exemple).

4. Rémunération RIFSEEP en administration centrale

Les effets pervers du RIFSEEP pour l'attractivité des postes en administration centrale, déjà relevés pour les corps des IPEF et ISPV, se confirment avec le passage des IAE et des techniciens en 2019.

La perte de la garantie indemnitaire en cas de mutation fige les situations et nuit à la fluidité des parcours professionnels.

Jean-Pascal Fayolle, chef du service des ressources humaines, indique qu'il ne faut pas évoquer un effet pervers mais une logique différente du RIFSEEP, qui conduit les agents à avoir une approche différente par rapport à un parcours professionnel, qui n'était pas perçu auparavant.

La logique de prime fonctionnalisée induit un comportement différent des agents. Les catégories des poste ouverts à la mobilité sont transparentes.

5. Accès au corps des IPEF par concours interne

Alors que l'ENA est, depuis longtemps déjà, accessible par voie de concours interne aux agents non titulaires de la fonction publique, le corps des IPEF reste inaccessible sauf à passer préalablement par l'intégration dans le corps des IAE.

Cette disparité de traitement mérite d'être questionnée, d'autant que les agents non titulaires de formation technique sont nombreux au MAA, et particulièrement en administration centrale.

Sophie Delaporte indique qu'il s'agit d'une question relevant du comité technique ministériel et qu'il faut attendre les conclusions de la mission de Frédéric Thiriez sur la réforme de la haute fonction publique.